

# Schweiz. Vereinigung der Feldtelegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **55 (1982)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Réquisition en cas de service actif

Le Conseil fédéral a décidé de simplifier les modalités de réquisition – procédure qui permet à l'armée, en temps de service actif essentiellement, de priver le détenteur d'un bien (véhicule, immeuble, outil, machine, etc.) de son usage, pour un certain temps ou de manière définitive. A cet effet, il a approuvé une révision partielle de l'Ordonnance du 3 avril 1968 concernant la réquisition et de l'Arrêté du 24 juin 1968 fixant les indemnités et les valeurs d'estimation maximales.

Avec cette mesure de rationalisation, des économies importantes seront réalisées, en temps de paix déjà, ensuite d'une diminution et d'une décentralisation du travail administratif ainsi que d'une réduction sensible du nombre d'experts nécessaires à l'estimation. *EMD Info*

## DMF Informations

Le Dmf a publié diverses statistiques où il apparaît que 420 275 militaires et SCF de tous grades ont accompli 30 jours de service en moyenne, soit un total de 12 696 393 jours consacrés par les citoyens à la défense nationale, en 1981 environ 288 000 de plus qu'en 1980; par contre 593 militaires ont été condamnés

pour refus de servir pour différentes raisons (271 pour des raisons éthiques ou religieuses, 73 pour des raisons politiques et 249 par crainte de subordination, peur de l'effort ou du danger).

### L'introduction de l'obusier blindé 79

nécessite un cours technique pour les commandants de groupe et de batterie et pour les capitaines adjoints des états-majors de groupe d'artillerie d'une durée de 10 jours, afin de pouvoir ultérieurement recycler la troupe; l'instruction comprend le maniement des appareils (canons, moyens de transmission), une information sur l'organisation et l'engagement des groupes d'obusiers blindés.

### La part du matériel de guerre exporté en 1981

représente le 0,97% du total des exportations suisses pour une valeur de matériel de 511,5 millions de francs suisses. Les destinataires les plus importants sont le Nigeria, la RFA, l'Autriche, la Suède, la Grèce et l'Espagne. Le solde de 49,4 millions de francs se répartit sur 71 pays.

*Weekend à fr. 5.-*

Billets de chemins de fer au prix réduit de 5 fr.

Les militaires des écoles peuvent profiter d'un billet de fin de semaine de 5 francs; cette initiative est destinée à encourager ces utilisateurs à

prendre le train; il sera particulièrement favorable à tous ceux dont le domicile est éloigné du lieu de service (école technique, par exemple). Tous les militaires ne pourront, hélas, profiter de cette facilité, le budget s'élèverait à 25 millions de francs, somme que ne peut prendre à sa charge le DMF.

### Avancement dans l'armée

Une nouvelle ordonnance sur l'avancement dans l'armée entrera en vigueur le 1er juillet de cette année, où des tableaux exposeront les conditions d'avancement requises pour chaque grade et des besoins selon les effectifs réglementaires.

La nouvelle ordonnance prévoit que les qualifications des officiers et officiers supérieurs contiendront une appréciation de leur personnalité et de leurs facultés; les qualifications seront communiquées à un cercle plus large de militaires soit aux appointés, caporaux et sergents; de plus, non seulement les officiers mais encore les appointés, caporaux, sergents et sous-officiers supérieurs se verront désormais remettre un acte de promotion.

### Sources

Les informations du DMF sont communiquées sur la base de renseignements distribués à la rédaction par le DMF. La rédaction serait heureuse de connaître les desiderata des lecteurs quant aux sujets plus particuliers qu'ils désiraient voir traités dans ces colonnes. ●

## SCHWEIZ. VEREINIGUNG DER FELDTTELEGRAPHEN-OFFIZIERE UND -UNTEROFFIZIERE

### Comité central

#### Président central

Plt Roland Burdet  
Rue de la Prulay 49, 1217 Meyrin  
Adresse postale: Direction d'arrondissement des téléphones  
Rue du Stand 25, 1211 Genève 11  
B (022) 22 31 13, P (022) 82 64 28

#### Secrétaire

Cap André Longet  
Av. des Morgines 43, 1213 Petit-Lancy  
B (022) 22 31 13

#### Caissier

Adj sof Arthur Lafferma  
Av. des Morgines 47, 1213 Petit-Lancy  
B (022) 22 31 13

#### Membre adjoint (tir)

Cap Jules Plan  
Bd Georges-Favon 3, 1204 Genève  
B (022) 22 31 13

#### Presse

Plt Alexandre Gros  
Ch. de la Foge 19, 1299 Commugny  
B (022) 31 16 55

### 51<sup>e</sup> assemblée générale 1982

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 51<sup>e</sup> assemblée générale de notre association. Elle aura lieu le vendredi 4 juin 1982 à Genève. Tenue: de service, avec ceinturon de cuir, sans poignard.

La Direction militaire du canton de Genève autorise le port de l'uniforme pour les participants à l'assemblée, ceux-ci étant alors soumis à la législation militaire. Toutefois, l'assurance militaire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les frais de voyage excédant la somme de fr. 15.- seront virés, après l'assemblée, sur votre CCP ou votre compte bancaire.

Les participants employés dans l'entreprise des PTT peuvent à cette occasion obtenir un congé payé, selon ch. 364.1708c des prescriptions C<sub>1</sub>.

#### Programme de la partie officielle

1030 Début de l'assemblée générale à la Maison du Faubourg (salle du 1<sup>er</sup> étage).

1. Salutations
2. Désignations:
  - du secrétaire du jour,
  - des scrutateurs,
  - du traducteur.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale 1981.
4. Mutations
5. Nomination des vétérans
6. Rapport annuel du président

7. Finances:
  - Rapport du caissier,
  - Rapport des vérificateurs des comptes

#### 8. Exposés

#### 9. Propositions des groupes locaux

#### 10. Nominations

#### 11. Résultats du concours de tir au pistolet

#### 12. Communications

Pour la suite de cette journée, documents et précisions parviendront aux participants dans le courant du mois de mai.

En attendant de vous rencontrer nombreux le 4 juin à Genève, nous vous adressons nos cordiales salutations.

*Association des of et sof tg camp*

*Le président, plt Burdet R*

*Le secrétaire, cap Longet A*

